

Viriat,
Le 20 avril 2021

Monsieur Damien ABAD
Permanence
158 rue Anatole France
01100 OYONNAX

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Monsieur, le Député,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix.

Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre parfaite considération.

Eric DONETTI,
Président



Viriat,
Le 20 avril 2021

Madame Florence BLATRIX
4 rue Général Delestraint
"Le Lumière"
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Madame, la Sénatrice,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique.

La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

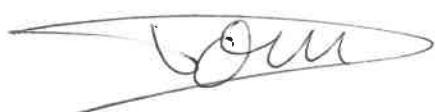
Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix.

Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Madame la Sénatrice, en l'assurance de notre parfaite considération.

Eric DONETTI,
Président



Viriat,
Le 20 avril 2021

Monsieur Xavier BRETON
27 Rue Docteur HUDELLET
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Monsieur, le Député,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix.

Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre parfaite considération.

Eric DONETTI,
Président



Viriat,
Le 20 avril 2021

Monsieur Patrick CHAIZE
12 Rue Paul Piota
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Monsieur, le Sénateur,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix.

Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Eric DONETTI,
Président



Viriat,
Le 20 avril 2021

Madame Olga GIVERNET
MAIRIE BP 110
01630 SAINT-GENIS-POUILLY

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Madame, la Députée,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

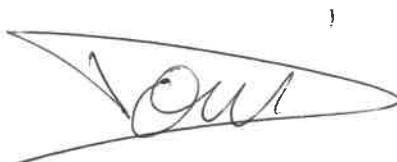
Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix.

Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Madame la Députée, en l'assurance de notre parfaite considération.

**Eric DONETTI,
Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric Donetti", is placed here.

Viriat,
Le 20 avril 2021

Madame Sylvie GOY-CHAVENT
4 rue Paul Piota
BP 30116
01003 BOURG EN BRESSE Cedex

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Madame, la Sénatrice,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix.

Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Madame la Sénatrice, en l'assurance de notre parfaite considération.

**Eric DONETTI,
Président**



Viriat,
Le 20 avril 2021

Monsieur Stéphane TROMPILLE
126 Rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Objet : Alerté sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Monsieur, le Député,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui. Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain. Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

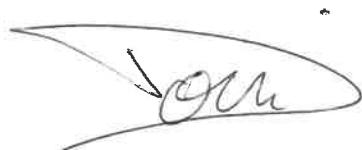
N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France.

Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix. Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre parfaite considération.

**Eric DONETTI,
Président**



Viriat,
Le 20 avril 2021

Monsieur Charles DE LA VERPILLIERE
4, rue du Docteur Mehier
BP 49
01152 LAGNIEU Cedex

Objet : Alerte sur la flambée des prix des matériaux du BTP

Monsieur, le Député,

Je me permets de vous interpeler sur la pénurie de matériaux et la flambée des prix qui touchent notre secteur du BTP actuellement.

En effet, depuis quelques mois, la Capeb a lancé des alertes sur les difficultés d'approvisionnement de l'acier ou du bois, qui se sont transformées en réalité aujourd'hui.

Le phénomène s'accélère, créant ainsi des pénuries sur le département de l'Ain.

Ci-dessous la liste non exhaustive des pénuries de matériaux sur notre territoire, mais également au niveau national :

- Le bois et dérivé : plaque d'OSB (construction bois, plancher)
- Le Polyuréthane et le polystyrène (pour l'isolation par l'extérieur)
- La plaque de plâtre (aménagement intérieur et isolation)
- La laine de bois (pour l'isolation et la rénovation énergétique)
- Le PVC (tuyau), ...

D'autres produits sont encore disponibles mais avec des fortes hausses des prix :

- L'acier avec une hausse de 106% entre juillet 2020 et février 2021, et la hausse continue ce mois-ci.
- Le PVC avec une hausse de 114%.
- Le cuivre avec une hausse de 51 %.

Il serait dommageable qu'à la suite d'une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, nous ne puissions pas travailler à cause d'une pénurie de matériaux, alors que les carnets de commandes actuels sont plus que corrects.

Le recours au chômage partiel pour une partie des entreprises du BTP de l'Ain serait dramatique. La pénurie de certains matériaux, par effet domino, entraînera l'arrêt des chantiers et impactera d'autres corps de métiers.

L'envolée des prix (augmentation à 2 chiffres) couplée à une pénurie des matériaux pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'économie mais aussi sur le plan humain. En effet, la plupart des marchés / devis étant signés et non révisables sur le plan tarifaire vont entraîner un travail à perte pour les entreprises avec une impossibilité de répercuter ces hausses de prix, voire dans certains cas, la double peine en payant des pénalités de retard sur certains chantiers.

De plus, à quoi serviraient les plans de relance, mis en place par l'Etat, les Régions, les initiatives des collectivités locales, si nous ne pouvons pas répondre à la demande ou si le coût des travaux impactés par la hausse du prix des matériaux devient hors de portée financière d'une partie importante des ménages.

Il en est de même avec les aides et les dispositifs liés à la rénovation énergétique qui ne sont pas indexés sur le cout des matériaux.

S'il n'y a pas de classement des professions en souffrance de la COVID 19, des artisans et des chefs d'entreprises de TPE du Bâtiment souffrent aussi, ils prennent leurs responsabilités, mais dans nos métiers, il n'y a rien de pire que de ne pas savoir où l'on va.

N'oublions pas que le secteur du BTP représente 10 % de l'activité en France. Les causes des hausses de prix et pénuries ne sont pas clairement connues. Nous craignons fortement qu'au-delà des problématiques de filière et de fiscalité USA/Canada pour le bois, des spéculateurs profitent du dérèglement pour créer d'avantage de manque et une hausse brutale des prix. Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans l'histoire depuis la fin de l'Ancien Régime. On se souvient des lois anti-accapareurs dès 1793. Les entreprises se refusent d'assumer les conséquences en matière de hausse des prix. Les collectivités territoriales ainsi que les particuliers qui commandent des travaux en seront les victimes, il est donc urgent, dans l'intérêt général que l'état intervienne auprès des spéculateurs pour limiter le phénomène aux seuls problèmes structurels de filières de production. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique dans les toutes prochaines semaines.

La CAPEB de l'Ain reste mobilisée, elle compte sur votre soutien.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre parfaite considération.

**Eric DONETTI,
Président**

